



PROJET ASSOCIATIF 2018 - 2020



« Je suis comme tout le monde, je ne ressemble à
personne »
Paul Valéry



Préambule

Le projet associatif est la colonne vertébrale d'AVL. Il définit les valeurs, les objectifs, les missions, les engagements de l'association ainsi que les axes de travail.

Véritable outil de structuration, de développement et de dynamisation. il est à la fois un guide interne et un support de communication.

Nous l'avons défini pour la période 2018 - 2020

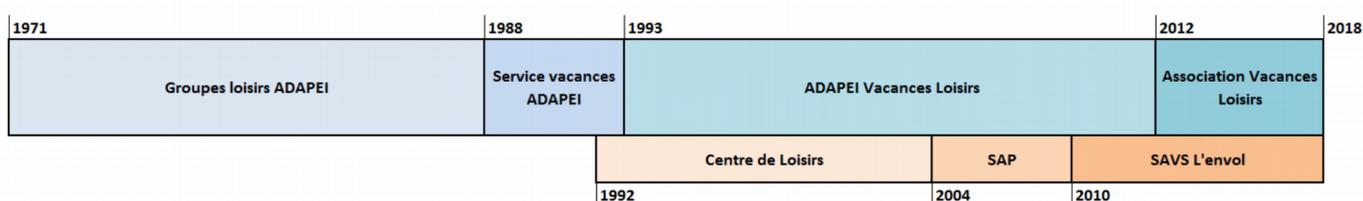
PROJET ASSOCIATIF – 2018 – 2020

Sommaire

I/HISTOIRE D’AVL.....	4
1.Les origines d'AVL (1971 - 1993).....	4
2.La création d'AVL (1993).....	5
3.Les grands tournants d’AVL (1993 – 2018).....	5
II/ VALEURS ET OBJECTIFS D’AVL.....	6
1.Nos Valeurs.....	6
2.Nos Objectifs.....	7
III/ LE SERVICE VACANCES.....	8
1.Les missions du service vacances.....	8
2.Les objectifs du service vacances.....	8
3.Les engagements d’AVL.....	9
4.L’organisation des séjours de vacances.....	9
IV/ LE SERVICE D’ACCOMPAGNEMENT « L’ENVOL ».....	11
1.Les missions du SAVS.....	11
2.Les objectifs du SAVS.....	11
3.Les engagements du SAVS.....	11
4.L’organisation du SAVS.....	12
V/ LES AXES DE TRAVAIL DU SERVICE VACANCES.....	13
1.Améliorer la prise en compte de la parole des usagers.....	13
2.Améliorer la compétence des équipes.....	13
3.Prendre en compte le vieillissement des vacanciers – Diversification de l’offre.....	15
4.Améliorer l’organisation des transports.....	16
5.Faire connaître les missions du Service Vacances et les valeurs de l'association auprès des partenaires.....	17
VI/ LES AXES DE TRAVAIL DU SAVS.....	18
1.Evolution du service.....	18
2.Compétence, formation et évolution de l’équipe.....	18
3.Faire connaître les missions de l’ENVOL et les valeurs de l’association auprès des partenaires.....	18

I/ HISTOIRE D'AVL

1. Les origines d'AVL (1971 - 1993)



- 1971 : émergence d'activités de loisirs au sein de foyers ou dans un local occasionnel. Ces activités conduisent à la création des 2 premiers groupes de loisirs à St Etienne et St Chamond. Il y aura jusqu'à 8 groupes de loisirs sur le département !
- 1976 : Premier séjour de vacances : un centre aéré en juillet. Un poste est réservé au sein du CA de l'ADAPEI de la Loire pour un représentant des groupes de loisirs.
- 1980 : Une coordination des groupes de loisirs voit le jour. Une maison des loisirs est rénovée à St Cyr les Vignes. Il y a cette année-là, une colonie dans le jura, un camp fixe à Aubenas et un camp itinérant en Ardèche. Au fil des années suivantes, le nombre de séjours de vacances ne cesse d'augmenter.
- 1988 : Embauche d'un permanent, responsable à temps plein du service vacances de l'ADAPEI de la Loire.
- 1992 : L'envie d'utiliser davantage le centre de vacances de St Cyr et le besoin de certaines familles de souffler un peu, conduisent à la mise en place des premières activités du Centre de Loisirs.

2. La création d'AVL (1993)

La raison qui motive la création de l'association AVL est essentiellement technique : Le nombre de séjours continue d'augmenter, le nombre d'animateurs saisonniers aussi, L'ADAPEI ne peut pas durablement, employer des personnels sur la base de 2 conventions collectives Aussi l'ADAPEI de la Loire crée officiellement son service vacances sous la forme d'une association loi 1901 dénommée « ADAPEI Vacances Loisirs »

AVL a ses propres statuts et une convention lie les 2 associations, avec des contraintes fortes parmi lesquelles :

- Le Conseil d'Administration d'AVL est composé de 9 membres dont 3 sont des membres du CA de l'ADAPEI désignés.
- Le Président d'AVL est choisi parmi ces 3 membres.
- Les bénéficiaires des séjours de vacances organisés par AVL doivent justifier d'une adhésion à l'ADAPEI de la Loire.

3. Les grands tournants d'AVL (1993 - 2018)

- 1994 : début d'une réflexion "accompagnée" sur la démarche qualité et la formation des animateurs. C'est de là que part une dimension militante de l'association AVL, en partenariat avec d'autres organismes régionaux et dès sa création au sein du CNLTA (Conseil National de Loisirs et de Tourisme Adapté).
- 2004 : Première reconnaissance de l'activité "Centre de Loisirs" par la collectivité. Une première enveloppe budgétaire permet d'accompagner une phase d'expérimentation officielle sous le nom de "Service d'Accueil Ponctuel" (SAP).
- 2006 : L'agrément Vacances Adaptées Organisées (VAO) délivré par les DRASS, impose une professionnalisation du service vacances.
- 2010 : Obtention du statut de SAVS, "Service d'Accompagnement à la Vie Sociale"; L'ENVOL rentre dans le champ des établissements médico-sociaux et a désormais "pignon sur rue"
- 2012 : Rupture des liens entre AVL et l'ADAPEI de la Loire. Le processus est progressif et les statuts de la nouvelle Association Vacances Loisirs sont déposés en 2014.

II/ VALEURS ET OBJECTIFS D'AVL

1. Nos Valeurs

- **Respect de la personne et bienveillance.**

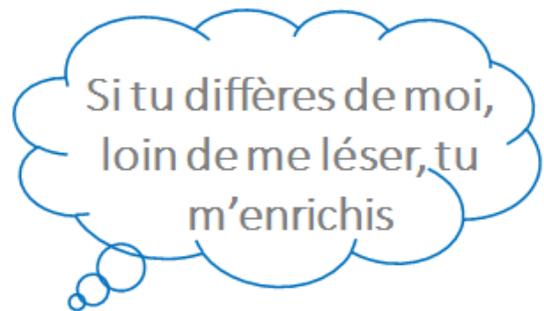
Cette valeur là guide toutes nos actions, tant il est vrai qu'elle peut se décliner sur :

- Respect de la personne et de son environnement.
- Respect de ses envies, de ses choix,
- Respect de ses besoins, de son intimité, de ses croyances, de son rythme de vie, de sa liberté, ...
- etc

- **L'Éducation populaire :**

Nous croyons aux capacités de chacun à progresser et à se développer, aux vertus du « vivre ensemble, avec nos différences », aux partages des compétences de chacun

Ainsi, nous privilégions pour les séjours de vacances, « le bon sens », « l'expérience », une forme « d'auto formation encadrée ».



- **La Citoyenneté :**

Nous tentons d'aider les personnes en situation de handicap à être actrices de leurs choix de vie, de leurs choix d'activités, de vacances ; nous tentons de les aider à être « sujet de leur propre vie ».

- **La Laïcité :**

Nous accueillons toute personne, quelles que soient ses croyances, ses opinions, dans un souci de partage et d'enrichissement mutuel, en excluant tout prosélytisme.

2. Nos Objectifs

- Permettre à des personnes présentant une déficience intellectuelle, associée ou non à des déficiences motrices, sensorielles ou psychiques, d'être accompagnées, dans la gestion de leur quotidien, et dans leur participation à des activités de jour ou à des séjours de vacances.
- Offrir à chacun l'occasion de sortir de son cadre habituel d'établissement spécialisé et/ou familial et ainsi d'élargir son "horizon social".
- Offrir à chacun en fonction de ses capacités, la possibilité de choisir et de vivre avec les autres, des activités adaptées à ses goûts.
- Saisir toute occasion d'inclusion sociale, individuelle ou collective.

III/ LE SERVICE VACANCES

1. Les missions du service vacances

AVL propose des séjours de vacances adaptés.

Concrètement AVL réalise les actions suivantes :

- Recherche et réservation des hébergements, des véhicules, du matériel médical, etc.
- Recrutement des animateurs,
- Accompagnement des animateurs
- Production de deux catalogues par an,
- Gestion du lien avec les familles et les établissements tout au long de l'année,
- Suivi administratif des dossiers des vacanciers,
- etc.

2. Les objectifs du service vacances

- Permettre aux adultes de partir en vacances en leur proposant un cadre le plus proche possible de vacances en famille ou entre amis.
- Permettre aux animateurs, qui ne sont pas forcément sensibilisés aux questions liées au handicap, de découvrir des personnes différentes, et de vivre avec elles, d'agréables moments de loisirs.
- Permettre à tous de découvrir de nouvelles régions et de nouvelles cultures.

3. Les engagements d'AVL

- **Un taux d'encadrement élevé**, de 1 animateur pour 1 vacancier, à 1 animateur pour 4 vacanciers selon l'autonomie, en pleine conformité avec les recommandations du Conseil National de Loisir et de Tourisme Adapté (CNLTA)
- **Des séjours en petits groupes**, pour favoriser la cohésion et pour faciliter l'inclusion sociale. En 2018, plus de 90% des séjours ont moins de 9 vacanciers.
- **Des minibus disponibles** sur toute la durée du séjour, pour plus de liberté et d'autonomie.
- **Des tarifs « tout compris »** : hébergement, nourriture, activités, déplacements, visites.

4. L'organisation des séjours de vacances

AVL propose quatre formules adaptées aux besoins de chaque vacancier :

- **BLEU** : « accompagnement simple » (1 animateur pour 4 vacanciers) pour des personnes relativement autonomes pour les actes de la vie quotidienne.
- **ORANGE** : « accompagnement soutenu » (1 animateur pour 2 vacanciers) pour des personnes ayant besoin d'un accompagnement plus important pour la vie quotidienne, les déplacements, la communication.
- **VERT** : « accompagnement renforcé » (1 animateur pour 1 vacancier) pour des personnes ayant besoin d'un animateur présent dans les différents temps de la journée.
- **VIOLET** : séjours spécifiques « accompagnement renforcé » (1 animateur pour 1 vacancier) pour des personnes ayant besoin d'un accompagnement renforcé sur le plan moteur mais avec de bonnes capacités de compréhension.

Les destinations et l'hébergement

AVL propose des séjours de différentes durées (de une à trois semaines), pendant les vacances de fin d'année, les vacances de printemps et en été mais également quelques week-ends durant l'année.

Concernant les transports, AVL fait le choix de ne pas venir chercher les vacanciers à leur domicile ou dans les établissements pour ne pas allonger le temps de trajet des vacanciers..

Les séjours se déroulent en gîtes ou en mobile-home, pour profiter de vacances à taille humaine, comme le ferait une famille ou un groupe d'amis. Environ un tiers des destinations sont renouvelées chaque année pour permettre de découvrir de nouvelles régions touristiques en France ou à l'Etranger. Conformément aux recommandations de la DRJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale), tous les gîtes sont visités en amont par AVL pour vérifier l'accessibilité et l'adaptation des conditions d'accueil.

Les équipes et l'animation

Les équipes sont composées d'animateurs et d'animatrices. Les dimensions de loisir et de dépaysement étant fondamentales, AVL recrute avant tout des animateurs plutôt que du personnel éducatif.

L'organisation du quotidien est flexible, les activités sont choisies en fonction de l'autonomie, des envies et du rythme des vacanciers, et également du cadre, de la météo, etc.

IV/ LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT « L'ENVOL »

1. Les missions du SAVS

L'Envol s'adresse à des adultes présentant une déficience intellectuelle, parfois associée à un handicap moteur, sensoriel, et à des adultes en situation de handicap psychique, qui n'ont pas de place en établissement d'hébergement spécialisé (foyer, SAJ, MAS, etc.).

L'Envol intervient sur tout le département de la Loire.

2. Les objectifs du SAVS

- ◆ Conserver et développer dans la mesure du possible, les acquis de ces personnes en les accompagnant dans les actes de la vie quotidienne pour leur permettre de rester dans leur logement ou en famille.
- ◆ Favoriser la socialisation en vue de faciliter si nécessaire leur insertion dans un établissement.
- ◆ Proposer un temps éducatif
- ◆ Soulager les familles en leur permettant des temps de répit.
- ◆ Accompagner les personnes dans l'élaboration et la réalisation de leurs projets de vie.

3. Les engagements du SAVS

- x Un accompagnement individualisé et contractualisé : avant même que ne se concrétise l'accompagnement, un entretien avec la personne et sa famille, puis une période d'essai, sont mis en place afin de déterminer si le service est adapté aux besoins de la personne. Si c'est le cas, un contrat personnalisé est établi et réactualisé régulièrement.

4. L'organisation du SAVS

Le SAVS « l'Envol » a 2 types d'activités :

- un accompagnement collectif (ateliers en journée)
- un accompagnement individuel d'adultes dans la gestion de leur quotidien

L'accompagnement collectif s'adresse :

- à des personnes vieillissantes et/ou en rupture avec la vie institutionnelle ou qui ont fait le choix de rester en famille ou chez elles.
- À des personnes plus jeunes pour les aider à s'épanouir dans leur parcours professionnel et aussi parfois à s'émanciper de la sphère familiale.

Les ateliers ont lieu du lundi au vendredi dans cinq villes du département :

Saint Etienne, Saint Galmier, Roanne, Montbrison et Saint Germain Laval.

L'accompagnement individuel peut porter sur des domaines d'intervention définis à partir des situations et des demandes des personnes en accord avec leur projet individuel.

- Organisation de la vie quotidienne.
- Maintien dans un logement.
- Insertion professionnelle.
- Démarches administratives.
- Gestion du budget.
- Organisation des vacances et des loisirs.
- etc.

V/ LES AXES DE TRAVAIL DU SERVICE VACANCES

1. Améliorer la prise en compte de la parole des usagers

Conformément à ses valeurs, AVL demande aux animateurs de prendre en compte les souhaits des vacanciers lors des séjours. En revanche, pour la préparation des vacances et la constitution des catalogues, AVL n'est pas dotée d'une organisation qui lui permette de recueillir les avis des vacanciers pour permettre de proposer des séjours correspondant à leurs attentes.

Quelques pistes à étudier :

- Mise en place d'un Conseil des Vacanciers.
- Boîte à idées sur le site d'AVL.
- Tables rondes lors des journées portes ouvertes.

2. Améliorer la compétence des équipes

La compétence et la stabilité des équipes est un souci permanent d'AVL.

Chaque année, le recrutement de centaines d'animateurs et animatrices, puis leur sensibilisation aux fonctions qu'ils auront à assumer est un travail très conséquent, chronophage et parfois source de stress pour l'ensemble du service. Pour améliorer cette situation, AVL doit porter son action sur deux points : le recrutement et la formation des animateurs et animatrices.

• **Le recrutement**

L'objectif est de recruter des animateurs motivés, qui adhèrent aux valeurs d'AVL, et qui soient prêts à travailler en équipe.

Quelques pistes à étudier :

- recruter plus d'animateurs que de postes nécessaires pour faire face aux désistements chroniques et éviter autant que possible, le recrutement à la dernière minute d'animateurs plus ou moins motivés.

- recruter des animateurs adhérents au projet d'AVL. Pour cela il est nécessaire d'améliorer la communication sur ce projet, notamment dans les lieux où se trouvent les candidats potentiels : écoles, fac, etc.

- **La formation**

Depuis de nombreuses années, AVL propose une formation conséquente (6 journées et un stage pratique) à la plupart des responsables de séjours, et une sensibilisation (2 jours) pour les animateurs.

L'objectif est de sensibiliser le plus d'animateurs possible, aux valeurs et objectifs de l'association et donc aux missions qu'ils ont à accomplir.

L'accueil de personnes très dépendantes nécessite souvent l'usage de matériels spécifiques, fauteuils roulants, lève personne, lit douche, Actuellement, aucune formation n'est proposée par AVL, aux animateurs concernés.

L'objectif est donc également de proposer des sessions de formation aux gestes et postures adaptés.

Quelques pistes à étudier :

- Mettre en place un véritable plan de formation, qui permette à un maximum d'animateurs et d'animatrices, de se former au moment de leur recrutement, mais aussi tout au long de l'année.

- Mettre en place plusieurs sessions de formation, pour des petits groupes de stagiaires, afin de favoriser et provoquer les échanges.

3. Prendre en compte le vieillissement des vacanciers - Diversification de l'offre

Le constat est fait d'un vieillissement de la population accueillie au service vacances de l'association. Certains vacanciers fréquentent les séjours de vacances d'AVL depuis plusieurs « décennies » !

Leurs aspirations, leurs rythmes, parfois leurs états de santé ont naturellement beaucoup évolué.

Aucune analyse n'a pour l'instant été faite d'éventuels besoins particuliers de ces « seniors »

L'objectif est de s'interroger sur l'opportunité, le bien fondé, d'organiser des séjours ayant un rythme, voire des activités spécifiques.

Quelques pistes à étudier :

Des séjours hors période de vacances scolaires ? pour des personnes n'ayant pas d'impératifs de travail ou de fermeture d'établissement (retraités, personnes très dépendantes, ...)

Une formule week-end ? Pour offrir aux adultes un « break » plus régulier, avec sans doute un coût optimisé (transport en car éventuel, pas de besoin d'activités onéreuses, déplacements moindres,), pour ne pas trop gréver le budget loisirs des participants.

4. Améliorer l'organisation des transports

Les constats :

- L'expérience d'AVL dans l'organisation des séjours de vacances, montre au fil des années des difficultés récurrentes pour assurer dans les meilleures conditions, le transport des vacanciers depuis leur domicile jusqu'à leur lieu de séjour.
L'expansion de la clientèle d'AVL aux départements limitrophes à la Loire, accentue la difficulté d'organiser les départs et retours.
Les équipes d'animation voient souvent leur temps de parcours allongé pour effectuer la prise en charge des vacanciers.
- Les séjours verts et violets sont nombreux. Ces séjours nécessitent beaucoup de matériel et donc des moyens de transport adaptés.
- Le manque d'expérience de certains conducteurs, le nombre important de kilomètres parcourus, les conditions de circulation et de stationnement délicates sur certains sites touristiques, font que nous déplorons un nombre conséquent d'accrochages et d'amendes.

Un objectif raisonnable serait donc de mieux prendre en compte la globalité de ces problématiques de façon à les gérer plus efficacement.

Quelques pistes à étudier :

- La création d'un « service transport », à part entière dont les missions seraient :

La gestion et l'adaptation de la flotte des véhicules loués.

L'organisation des trajets pour récupérer et rendre les véhicules.

La préparation des départs et retours ainsi que les points de ramassage afin que les voyages des vacanciers soient le moins pénible possible.

L'organisation de navettes entre les points de ramassages et/ou le siège de l'association, dans l'objectif de minimiser les temps de trajet des animateurs comme des vacanciers

- Améliorer la sensibilisation, voire la formation des conducteurs à l'usage de véhicules minibus durant un séjour de vacances.

5. Faire connaître les missions du Service Vacances et les valeurs de l'association auprès des partenaires

Trop longtemps, l'association AVL a négligé la communication.

Des efforts conséquents ont été fait tout récemment, à travers le site web, divers outils de communication tels diaporamas, kakémono, flyers,

L'objectif est de poursuivre et d'amplifier la communication de l'association sur ses valeurs et ses missions.

Et ce, en élargissant le champ des publics ciblés :

- Les vacanciers bien sûr, leurs familles, leurs établissements.
- Les lycéens, étudiants, ou toutes personnes susceptibles d'être en recherche de jobs temporaires intéressants

Mais aussi

- D'autres organismes de vacances adaptées proches, avec qui il peut-être intéressant de mutualiser certaines choses (partage de bonnes pratiques, listes de lieux d'hébergements, la formation des animateurs et animatrices, ...)
- Les collectivités, communes, départements, autres, susceptibles de nous apporter leur aide.

VI/ LES AXES DE TRAVAIL DU SAVS

1. Evolution du service

Il s'agira de mettre en adéquation :

- a) Le projet de service qui découle du projet associatif ;
- b) L'évolution du public accueilli ;
- c) Les préconisations / recommandations des évaluations interne et externe et des instances qui définissent les bonnes pratiques professionnelles (ANESM, Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des Etablissements et Services sociaux et Médico-sociaux, autres) ;
- d) Les moyens.

2. Compétence, formation et évolution de l'équipe

Face à l'évolution des pathologies et handicaps divers des personnes accompagnées, il convient de permettre à l'équipe de se doter des outils pour mener à bien leur travail d'accompagnement. Cela passe par des formations et remises à niveaux continuelles et par l'apport de soutiens extérieurs.

3. Faire connaître les missions de l'ENVOL et les valeurs de l'association auprès des partenaires

Améliorer la communication sur les valeurs de l'association, sur les objectifs et missions du service, sur ses spécificités pour :

- x être identifié dans le paysage des établissements sociaux et médico-sociaux du département.
- x pouvoir travailler en réseau avec les autres services et structures.